

L'école maternelle rénovée

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 décembre pour sa dernière séance de l'année 2016. Il a commencé par le sujet des ouvertures dominicales de commerces et a approuvé les propositions de dates adoptées par la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour 2017.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2017, le Conseil municipal autorise la maire Monique Sémaivoine à engager les dépenses d'investissements 2017 à hauteur de 25 % des crédits budgétés sur les comptes du budget 2016, soit la somme de 440 000 euros.

En 2017, des travaux de changement des sols de l'école maternelle seront effectués. La deuxième tranche des travaux de réhabilitation des sols sera réalisée pendant les vacances d'été 2017. Les élus ont sollicité à cette occasion une subvention auprès de la députée de la circonscription, Nathalie Chabanne, au titre de la réserve parlementaire ainsi qu'une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il a aussi été décidé que la Ville arrêterait la coupe de bois pour l'année 2017. Quinze lots ont été constitués et seront vendus aux administrés au prix unitaire de 25 euros le lot. À la suite du décès de Danielle Gullon Lopez, il convenait de désigner un élu pour compléter la représenta-



La maire, Monique Sémaivoine, peut encore engager 440 000 euros de dépenses. PHOTO DAVID LE DÉODIC

tion de la commune au sein du conseil syndical du Sivu pour la gestion du centre équestre de Narcastet. Maryline Peyroulet a donc été élue à l'unanimité des voix.

Achat de deux bungalows

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer aux deux contrats « groupes » proposés par le Centre de gestion dans le cadre d'un groupement de commandes, pour s'assurer contre les risques statutaires liés à l'absentéisme du personnel communal. C'est la Caisse nationale de prévoyance (CNP) qui a été retenue comme assureur et la Société fran-

çaise de courtage d'assurance du personnel (Sofcap) comme courtier gestionnaire. Ce nouveau contrat permettra à la commune de réaliser une économie de 1,05 % par rapport à l'ancien contrat pour le personnel titulaire et 1 % pour le personnel non titulaire.

Enfin, la Ville a acquis deux bungalows d'occasion pour permettre d'améliorer le stockage de matériel pour les services techniques dans l'attente d'une extension du bâtiment existant. L'ensemble des décisions a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Danièle Jouandet Humbert